



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Paris, le 04/07/2019

## SecNumacadémie – Le MOOC de sensibilisation à la cybersécurité ouvre ses données

*SecNumacadémie, le cours en ligne conçu pour accompagner particuliers, entreprises et organisations dans la découverte de la sécurité informatique, fête son 100 000<sup>e</sup> inscrit. À cette occasion, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) propose une nouvelle fonctionnalité aux entreprises et aux administrations : l'accès aux données du MOOC pour en personnaliser l'usage et répondre à la diversité des besoins.*



La cybersécurité est l'affaire de tous ! Depuis mai 2017, et jusqu'en mai 2021, le MOOC (Massive Open Online Course) SecNumacadémie propose des contenus pédagogiques pour initier le grand public aux enjeux et bonnes pratiques de la cybersécurité. Ses conseils permettent à tout participant de devenir acteur de la sécurité du numérique dans son environnement personnel et professionnel.

Pour fêter son 100 000<sup>e</sup> inscrit, SecNumacadémie est désormais disponible sous format SCORM 2004 (Shareable Content Object Reference Model). Cette mise à disposition des données, disponibles à la réutilisation sous réserve de respect de la licence Etalab 2.0 ([disponible ici](#)), **répond au besoin et à l'intérêt** exprimé par les **écoles**, les **universités**, les **entreprises** et les **organisations** de disposer d'une version modifiable et personnalisable de cette ressource pédagogique.

*« L'ouverture et le partage sont ancrés dans l'ADN de l'ANSSI. C'est dans cette logique et pour répondre aux nombreuses demandes, que l'agence ouvre aujourd'hui les données du MOOC »* explique Sarah de Haro, pilote des activités de sensibilisation au numérique au sein du Centre de formation à la sécurité des systèmes d'information (CFSSI).

Toutes les entités peuvent désormais déployer les données du MOOC sur un réseau interne et accéder à une interface personnalisée d'administration. Le MOOC peut ainsi être utilisé comme un **outil de formation** et de **sensibilisation** ou comme un **outil de communication interne** pour créer de la cohésion entre les salariés autour d'un challenge commun. Chaque entité désireuse d'utiliser les données mises à disposition se doit de réaliser l'hébergement des données sur la plate-forme d'apprentissage (e-learning) de son choix.

« La sensibilisation de tous les publics - jeunes ou seniors, travailleurs indépendants ou salariés, chacun avec ses usages - est fondamentale pour assurer un niveau élevé de sécurité numérique. Le facteur humain est un enjeu majeur de la cybersécurité » affirme Sarah de Haro, pilote des activités de sensibilisation au numérique au sein du CFSSI.

L'ensemble des données est disponible au téléchargement en adressant une demande à l'adresse : [secnumacademie@ssi.gouv.fr](mailto:secnumacademie@ssi.gouv.fr)

## À PROPOS DE L'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.



AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
ANSSI - 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP

[www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr) - [communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr)



## CONTACTS PRESSE

Margaux Vincent

[margaux.vincent@ssi.gouv.fr](mailto:margaux.vincent@ssi.gouv.fr)

01 71 75 84 04

Bureau relations presse

[communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr)